

Comité de pilotage
Site Natura 2000 FR 5310094 « Rade de Lorient »
Présentation du DOCOB pour validation



Comité de pilotage du site Natura 2000

« Rade de Lorient »



Ordre du jour :

- Point sur la réglementation
- Arrêté de désignation du comité de pilotage
- Contexte de l'élaboration du DOCOB
- Présentation des 6 points du document d'objectifs – remarques des participants
- Document d'objectifs soumis pour validation
- Film sur le Phragmite aquatique (26 min)

Point sur la réglementation

Daniel LASNE

Chargé de mission Service Nature et Paysage
DIREN Bretagne

22 février 2007

Comité de pilotage du site Natura 2000

« Rade de Lorient »



Point sur la réglementation :

- Le site Natura 2000 « Rade de Lorient » est **majoritairement marin** (65%) : la **loi sur l'eau** modifie l'article L. 414-2 du code de l'environnement
- Présidence et rédaction du DOCOB assurées par l'autorité administrative qui peut les confier à un représentant d'une collectivité territoriale

Comité de pilotage du site Natura 2000

« Rade de Lorient »



Déroulement validation du DOCOB :

- Avis du Comité de pilotage : validation sous réserve d'amendement
- Apport des amendements
- Envoi du DOCOB par le président du COPIL au préfet pour approbation
- Validation par le MEDD et le Ministère de la Défense
- Approbation du DOCOB par arrêté préfectoral



Arrêté de création du Comité de pilotage

Catherine TONNERRE

Sous-Préfecture de Lorient

22 février 2007



Comité de pilotage du site Natura 2000

« Rade de Lorient »



Arrêté de création du comité de pilotage du 19 février 2007 :

- Présidente COPIL : Nathalie LE MAGUERESSE
- Opérateur local : Cap l'Orient
- Représentants de l'Etat plus à titre consultatif
- Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois/an

- Convention entre le Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon et Cap l'Orient pour le suivi de Natura 2000



Rappel du Contexte

Typhaine GAUCHET

Chargée de mission Natura 2000
Cap l'Orient

22 février 2007



Localisation du site



Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient »

DOCOBs :



1 site Natura 2000 = 1 document d'objectifs

Pour les Oiseaux :

➔ 1 DOCOB pour la ZPS « Rade de Lorient » (3 parties)

Pour les Habitats et les autres espèces :

➔ 1 DOCOB pour la ZSC « Massif Dunaire Gâvres Quiberon et Zones humides associées »

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient »

Rédaction DOCOB :



➔ A partir du DOCOB unique Gâvres-Quiberon :
reformulation du DOCOB avec une entrée
préservation des populations d'oiseaux
➔ Mise à jour des parties concernant « Petite Mer de
Gâvres » et « Etangs de Kervran et Kerzine »
➔ Intégration des données pour la partie « Marais de
Pen Mané » à partir des propositions du groupe de
travail (2 réunions en 2006) et du COPIL (2 réunions en 2006)

Comité de pilotage du site Natura 2000

« Rade de Lorient »

Répartition des rôles pour le site « Rade de Lorient » :



→ Opérateur local chargé de la mise en œuvre du DOCOB / coordination : Cap l'Orient, Typhaine GAUCHET

→ Participation à l'animation sur les parties « Petite Mer de Gâvres » et « Etangs de Kervran Kerzine » : Syndicat Mixte Grand Site Dunaire, Emmanuelle ELOUARD



Présentation des 6 points du DOCOB

Remarques des participants

Typhaine GAUCHET

Chargée de mission Natura 2000
Cap l'Orient

22 février 2007



Comité de pilotage du site Natura 2000

« Rade de Lorient »

Précisions sur la présentation :

→ Points déjà validés en 2004 peu détaillés (*parties « Petite Mer de Gâvres » et « Etangs de Kervran et Kerzine »*)



→ Parties I « Etat des lieux » et II « Objectifs de gestion » peu détaillées car déjà présentées en COPIL

→ Temps pour les remarques des participants pour chaque partie du DOCOB

Point I : Etat des lieux



Point I du DOCOB « Rade de Lorient »

Surface du Site :

Partie Pen Mané	83 ha
Partie Kervran Kerzine	108 ha
Partie Petite Mer de Gâvres	296 ha
Total ZPS Rade de Lorient	487 ha

Grands types de milieux :

- Pen Mané : un marais saumâtre à dominante de prés salés et de roselières
- Etangs de Kervran et Kerzine : Marais arrière-littoraux dominés par la rosélière
- Petite Mer de Gâvres : dépression humide arrière-dunaire ouverte sur la mer

Point I du DOCOB « Rade de Lorient »

Intérêt du site pour l'avifaune :

- Vasières et marais utilisés pour l'alimentation, le repos et la reproduction de nombreuses d'espèces d'oiseaux
- Hivernage et repos des limicoles
 - Hivernage de la bernache cravant et autres canards
 - Nidification d'un grand nombre de passereaux paludicoles
 - Halte migratoire pour le phragmite aquatique
 - Marais périphériques favorables à la nidification
 - Présence occasionnelle d'espèces rares comme la spatule blanche

Point I du DOCOB « Rade de Lorient »

Espèces d'intérêt national pour ce site Natura 2000 :

- Spatule blanche
 - Bernache cravant
 - Grand gravelot
 - Pluvier argenté
 - Bécasseau variable
 - Chevalier gambette
 - Balbuzard pêcheur
 - Hirondelle de rivage
 - Phragmite aquatique
 - Phragmite des joncs
- la préservation de ces espèces passe par la préservation de leurs habitats, ressources alimentaires et zones de repos

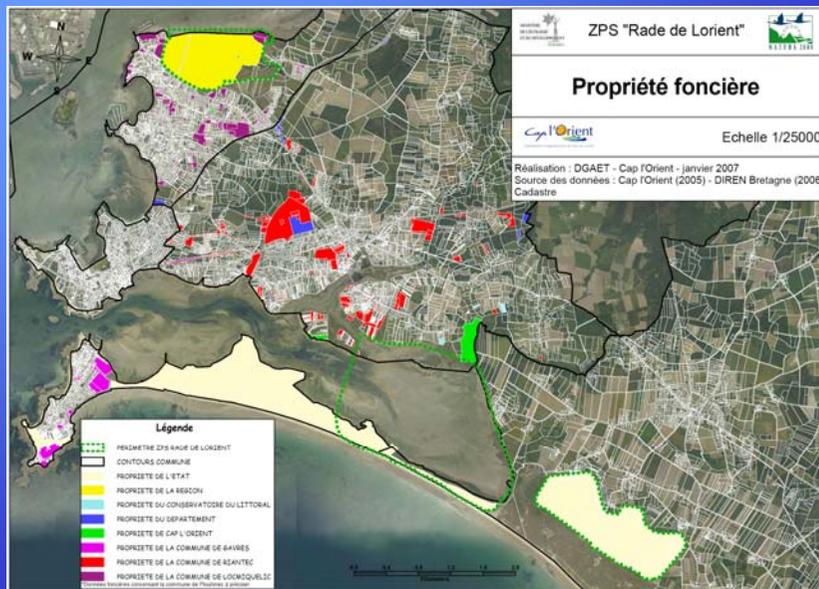
Point I du DOCOB « Rade de Lorient »

Foncier :

→ Marais de Pen Mané : Domaine Public Maritime Régional classé en NDs au PLU de Locmiquélic

Propriétaires	Surface (en ha)	% de la ZPS
Etat	133,38	27,4
Domaine publique maritime	209,53	56,3
Conservatoire du littoral	0,05	0,0
Région Bretagne	64,41	13,2
Cap l'Orient	0,13	0,0
Commune de Riantec	0,10	0,0
Commune de Locmiquélic	2,05	0,4
Propriété privée	12,94	2,7
Total	487,00	100

Foncier :



Menaces pour les populations d'oiseaux :

- Détérioration de la qualité de l'eau
 - Fermeture des milieux naturels
 - Absence de gestion des niveaux d'eau sur les marais
 - Dérangement
 - Dégradation des milieux par la surfréquentation, les dépôts sauvages, les espèces envahissantes, la divagation des chiens
 - ...
- Etude en cours sur le dérangement de l'avifaune par les pratiques de loisirs

Point I : Etat des lieux



Remarques des participants

Point II : Objectifs de Gestion



Point II du DOCOB « Rade de Lorient »

Valeur biopatrimoniale :

- **Nidification** régulière de 16 espèces d'intérêt communautaire (IC) dont 4 sont inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » → effectifs nicheurs faibles
- **Hivernage** régulier de 27 espèces d'IC dont 6 sont inscrites à l'annexe I → importance nationale pour 5 espèces d'IC (*spatule, bernache, grand gravelot, pluvier argenté, bécasseau variable*)
- **Halte migratoire** pour 7 espèces d'IC dont 3 à l'annexe I (*spatule, balbuzard, grand gravelot, chevalier gambette, hirondelle de rivage, phragmite aquatique et phragmite des joncs*)

→ **Valeur biopatrimoniale élevée**

Point II du DOCOB « Rade de Lorient »

Sensibilité des milieux naturels :

- Etangs de Kervran et Kerzine : secteur très dégradé
- Dune de Kervran Kerzine : secteur dégradé localement
- Schorre Petite Mer de Gâvres : bon état général
- Tombolo : secteur très dégradé
- Kersahu : état médiocre
- Marais du Dreff : état médiocre
- Marais de Pen Mané : état médiocre

Niveau de priorité d'intervention :

Elevé sur l'ensemble de la ZPS

Point II du DOCOB « Rade de Lorient »

Objectifs de gestion :

Objectifs de la directive « Oiseaux »	Objectifs déclinés localement et n° des fiches actions*
Préserver la tranquillité des espèces	A3 : Gérer la fréquentation et les usages A7 : Maintenir, gérer les fonds de baie E : Vers la mise en place d'une équipe de garde-côtière/espace verts à l'échelle du site F : Vers l'information et la sensibilisation du public
Préserver les habitats des oiseaux (nidification, reproduction, alimentation)	A1 : Lutte contre les espèces envahissantes B3 : Préserver les habitats fonctionnels des oiseaux d'eau et marins A4 : Réhabiliter et maintenir les zones humides arrière-dunaires et autres zones humides arrière-littorales A7 : Maintenir, gérer les fonds de baie D : Maintenir une agriculture littorale compatible avec les directives « Habitats » et « Oiseaux »
Suivre les populations d'espèces	B3 : Préserver les habitats fonctionnels des oiseaux d'eau et marins
Actions indispensables pour la réussite des actions précédentes	G : Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs E : Vers la mise en place d'une équipe de gardes-côtière/espace verts à l'échelle du site F : Vers l'information et la sensibilisation du public

Objectifs de la directive « Oiseaux »	Objectifs déclinés localement et actions pour les atteindre
A – VERS LE MAINTIEN DES HABITATS NATURELS TERRESTRES ET MARINS	
Habitat	A1 Lutte contre les espèces invasives (Baccharis, Herbes de la pampa, Renouée du Japon)
	A3 Gérer la fréquentation et les usages sur le massif dunaire
Habitat	A3-1 Réhabiliter les secteurs dégradés
Habitat / Tranquillité	A3-1 Gestion/canalisation de la fréquentation piétonne et gestion des stationnements
	A4 Réhabiliter et maintenir les zones humides arrière-dunaires
Habitat	A4-1 Lutte contre la fermeture des zones humides
Habitat	A4-2 Amélioration de la qualité des eaux. Gestion pompages, drainages, circulation de l'eau
Habitat	A4-3 Résorption des dépôts sauvages
	A7 Maintenir, gérer les fonds de baie
	A7-1 La Petite Mer de Gâvres
Habitat	A7-2 Gestion des réseaux d'assainissement
B – VERS LE MAINTIEN DES HABITATS D'ESPÈCES	
	B3 Maîtriser les habitats fonctionnels des oiseaux d'eau et marins
Suivis	B3-1 Amélioration des connaissances : suivi et confirmation de la présence d'espèces
Tranquillité	B3-2 Gestion fréquentation (promeneurs, chiens, kite surf) : tranquillité d'espèces nicheuses
Habitat	B3-4 Conserver la dune grise et les dépressions humides dans un bon état de conservation
Habitat	B3-4 Restauration/Gestion de marais périphériques (Dreff, Kersahu, Pen Mané)
Habitat	B3-5 Restauration des interfaces au sein des roselières et contrôle du faucardage
Habitat	B3-6 Conservation/restauration d'herbiers de zostères naines
Efficacité	B3-7 Proposition d'extension des ZPS existantes : autour de Roélan et sur Kersahu
D – MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE LITTORALE COMPATIBLE AVEC LES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX »	
Habitat	D L'activité agricole
E – VERS LA MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE DE GARDE-COTIERS/ESPACES VERTS A L'ECHELLE DU SITE	
Efficacité	E Mise en place d'une équipe de garde-côtière
F – VERS L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC	
Tranquillité /	F Information et sensibilisation du public
G : ANIMATION ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	

Point II : Objectifs de Gestion



Remarques des participants

Point III : Fiches actions



Point III du DOCOB « Rade de Lorient »

A – VERS LE MAINTIEN DES HABITATS NATURELS TERRESTRES ET MARINS

A1 : Lutte contre les espèces invasives (Baccharis, Herbes de la pampa, Renouée du Japon)

- Recensement, arrachage, information, interdiction de plantation, mutualisation d'expérience, suivi

A3 : Gérer la fréquentation et les usages sur le massif dunaire

- Réhabiliter les secteurs dégradés
- Gestion/canalisation de la fréquentation piétonne et gestion des stationnements
- Non intervention
- Cheminement mixte piétons/vélos
- Signalétique
- Suppression des aires de stationnement sauvage par des fossés
- Charte et plan de circulation pour les activités militaires

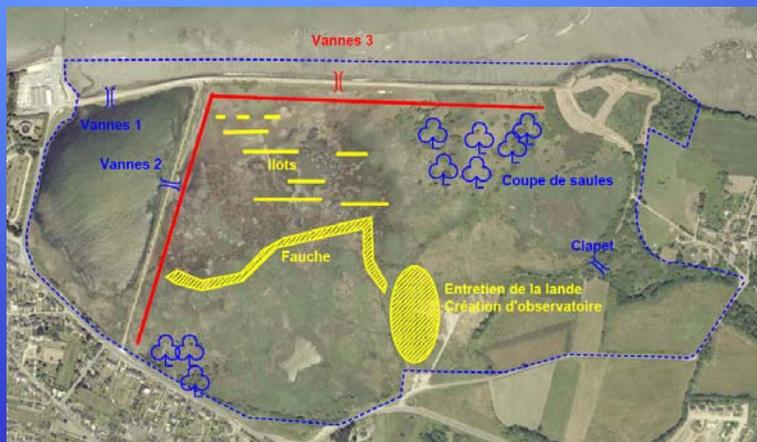
A – VERS LE MAINTIEN DES HABITATS NATURELS TERRESTRES ET MARINS

A4 : Réhabiliter et maintenir les zones humides arrière-dunaires et autres zones humides arrière-littorales (étangs...)

- **Lutte contre la fermeture des milieux** : Mise en place d'observatoires des zones humides : suivis naturalistes, définition de seuils d'intervention ; Fauche ; Pâturage ; Gestion des niveaux d'eau, installation d'ouvrages hydrauliques
- **Amélioration de la qualité des eaux (assainissement campings, particuliers, vidange sauvage de fosses septiques, produits phytosanitaires...)** : Etude sur l'impact des rejets; Raccordement à l'assainissement collectif ; Lutte contre les épandages sauvages sur les dunes ; Sensibilisation des particuliers, des communes sur l'utilisation raisonnée et raisonnable des produits phytosanitaires ; Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires par les agriculteurs
- **Gestion des pompages, drainages, de la circulation de l'eau (conserver ou rétablir les variations périodiques de niveau sur certains plans d'eau)**
- **Résorption des dépôts sauvages** : Suivi de l'impact des anciennes décharges (rejet de jus dans le milieu naturel)

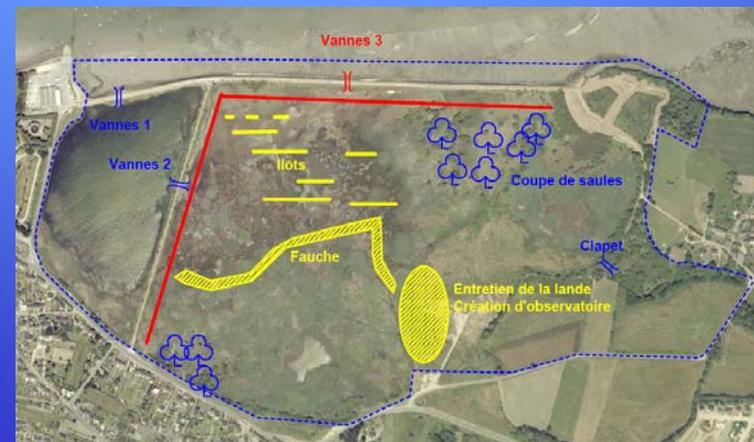
Sur le marais de Pen Mané

- restauration de 2 vannes, création d'une vannes, gestion des niveaux d'eau, création d'îlots et d'un fossé périphérique
- gestion de la végétation : fauche de la roselière, coupe de saule, maîtrise des espèces envahissantes
- création d'outils de communication : panneau, observatoire, sortie de découverte
- suivi de la faune et de la flore, suivi de la qualité de l'eau et de l'impact de la décharge



Gestionnaires potentiels :

- Région Bretagne propriétaire du Domaine Public Maritime Régional et des ouvrages
- Gestion pouvant être déléguée au Conservatoire du littoral
- Convention cadre entre le Conservatoire du littoral et Cap l'Orient
- Définition du gestionnaires : Cap l'Orient, Commune ou une association



B – Vers le maintien des habitats d'espèces

- Conserver les unités fonctionnelles = Conserver les zones de repos, les zones d'alimentation, de nidification
- Amélioration des connaissances : suivi et confirmation de la présence de certaines espèces, études complémentaires
- Gestion de la fréquentation (promeneurs, chiens, kite surf) : information, fossés périphériques,
- Restauration/Gestion de marais périphériques (Dreff, Kersahu, Pen Mané) et de zones humides
- Fermeture du milieu, maintenir/gérer les niveaux d'eau et amélioration de la qualité des eaux
- Restauration des interfaces au sein des roselières et contrôle du faucardage
- Conservation/restauration d'herbiers de zostère naine
- Proposition d'extension des ZPS existantes : sur Kersahu
- Créer des milieux favorables à la nidification (îlots,...)

D – Maintien d'une agriculture littorale compatible avec les directives « Habitats » et « Oiseaux »

- Maîtriser les retenues d'eau, puits, pompes
- Utilisation raisonnée de produits phytosanitaires
- maintenir les pratiques favorables à l'avifaune

E – Vers la mise en place d'une équipe de garde-côtiers/espaces verts à l'échelle du site

- Nettoyage, information, sensibilisation

F – Vers l'information et la sensibilisation du public

- Partenariats avec les gardes existants
- Exposition, sentiers botaniques
- Sorties nature
- Observatoire de l'avifaune,
- Plaquettes d'informations à destination des usagers

G : Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

Maîtrise d'ouvrage et financement :

- les maîtres d'ouvrages potentiels sont donnés à titre indicatif
- les financements ne sont pas acquis et devront être recherchés lors de la mise en œuvre des actions
- différents partenaires peuvent être sollicités : Europe (LIFE, N2000), Etat (Contrat Natura 2000), Région, Conseil général, CEL, Collectivités...

Point III : Fiches actions



Remarques des participants

Point IV : Cahier des charges



2 cahiers des charges :

- Lutte contre le baccharis
- Restauration et gestion des dépressions humides intradunales et arrières-dunaires

→ Cahier des charges annexé lors de la signature d'un contrat Natura 2000 pour obtenir des financements du MEDD et de l'Europe

Point IV : Cahier des charges



Remarques des participants

Point V : Charte Natura 2000



Point V du DOCOB « Rade de Lorient »

Charte Natura 2000 :

- Bénéficiaires : propriétaires ou mandataires ou usagers
- Périmètre concerné tout ou partie du site Natura 2000
- Contenu : informations et recommandations, engagements contrôlables non rémunérés
- Avantages : exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâti, communication sur l'implication dans le processus Natura 2000

Point V du DOCOB « Rade de Lorient »

Contenu de la Charte Natura 2000 du site :

Le signataire s'engage à :

- Respecter la réglementation, les recommandations et les engagements de charte,
- Faciliter l'accès des terrains pour les contrôles et suivis,
- Notifier à l'opérateur les dégradations d'origine humaine ou naturelle

Contenu de la Charte Natura 2000 du site :

Exemples de recommandations :

- Bilan pour garantir la poursuite des pratiques existantes favorables aux oiseaux
- Rationaliser les apports de produits phytosanitaires,
- Favoriser l'amélioration des connaissances scientifiques sur le site

Contenu de la Charte Natura 2000 du site :

Exemples d'engagements :

- Laisser libre accès de la propriété à l'opérateur Natura 2000 (sous réserve d'information préalable) → PC : pas de refus d'accès
- Ne pas réaliser sur les habitats d'intérêt communautaire de travail du sol, de semis et de plantation non liés au maintien des habitats dans un état de conservation favorable → PC : absence de traces récentes de travail du sol, semis et plantation
- Ne pas réaliser d'apports exogènes sur les habitats (phyto, amendement, fertilisant, épandage, déchets, remblais) → PC : absence de traces visuelles de dépérissement de la végétation, de nouveaux remblais, de nouvelles zones de dépôts imputables au signataire).

Point V : Charte Natura 2000



Remarques des participants

Point VI : Indicateurs de suivi et d'évaluation



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- indicateurs de suivi et d'évaluation sont donnés à titre indicatif et devront être retravaillés au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions
- des suivis de l'avifaune devront être réalisés à l'échelle du site en vue d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de Natura 2000 au vu des objectifs de la directive « Oiseaux »
- Un suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000 sera réalisé

Point VI : Indicateurs de suivi et d'évaluation



Remarques des participants



**Validation du DOCOB par le
Comité de pilotage**

Nathalie LE MAGUERESSE

Présidente du Comité de Pilotage
Cap l'Orient

22 février 2007



**Projection d'un film
sur le Phragmite aquatique**



réalisé dans le cadre du LIFE par
l'association Bretagne vivante

22 février 2007





Comité de pilotage

Site Natura 2000 FR 5310094 « Rade de Lorient »

Présentation du DOCOB pour validation



22 février 2007

